

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 010-1339/15/CC

■ Approbation de l'avenant n°2 à la convention n°09/207 relatif à l'aménagement du pont-rail à Carry le Rouet.

DIFRA 15/13467/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du programme d'aménagement de la zone urbaine du Nord/Est de la Ville de Carry-le-Rouet, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite augmenter le gabarit de franchissement des voies ferrées.

L'ouvrage se situe à proximité de la gare de Carry-le-Rouet et permet actuellement la desserte d'un complexe sportif, de la déchetterie et des services techniques de la ville.

Par délibération du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 30 octobre 2009, la Communauté urbaine bénéficie d'une intervention financière d'un montant de 942 893 euros HT.

Par délibération VOI 015-1531/09/CC du 2 octobre 2009, une convention de financement entre Réseau Ferré de France (RFF), la commune de Carry-le-Rouet et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, a été approuvée pour l'aménagement du pont rail à Carry-le-Rouet.

Par la délibération n° VOI 011-275/13/BC du 28 juin 2013, il a été approuvé l'avenant n° 1 à la convention de financement n° 09/1207 relative aux études et travaux de l'élargissement du pont-rail de Carry-le-Rouet pour une augmentation du coût de l'opération de 615 596 euros HT aux conditions économiques de juin 2007 portant le montant de la convention à 2 552 315 euros HT.

Depuis, les travaux ont été réalisés, et durant cette phase il est apparu nécessaire de mettre en œuvre des mesures d'accélération des travaux destinées à mettre en service le projet avant la rentrée scolaire de septembre 2014 et d'intégrer dans le programme de l'opération sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau les travaux de rétablissement routier et d'assainissement aux droits du pont rail.

Le présent avenant prend en compte ces modifications techniques et financières entraînant une augmentation du coût de l'opération de 281 469 euros HT portant le montant de la convention à 2 652 282 euros HT aux conditions économiques de juin 2007, soit 3 250 000 euros HT courant.

Ce surcoût est intégré dans l'autorisation de programme qui est établie à 3 800 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° VOI 015-1531/09/BC du 2 octobre 2009, approuvant la convention de financement entre la Commune de Carry le Rouet, RFF et la Communauté urbaine ;

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

- La délibération n° VOI 011-275/13/Bd du 28 juin 2013, approuvant l'avenant n°1 à la convention de financement entre la Commune de Carry le Rouet, RFF et la Communauté urbaine.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de passer un avenant à la convention de financement relative à l'élargissement du pont-rail pour prendre en compte des modifications de programme à l'issue des phases d'Etudes d'avant-projet, menées par RFF.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 2 ci-annexé à la convention de financement n° 09/1207 relative aux études et travaux de l'élargissement du pont-rail de Carry-le-Rouet pour une augmentation du coût de l'opération de 281 469 euros HT.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2015 et suivants de la Communauté urbaine : Numéro d'opération : 2008/00008 – Natures : 2315/2031 - Fonction : 822 - Sous-Politique : C311.

Article 4 :

Les recettes seront constatées au budget de la Communauté urbaine - Numéro d'opération : 2008/00008 – Natures : 1322/1323/1324 - Fonction : 822 - Sous politique : C311.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Voirie - Espaces publics - Grandes infrastructures

Éric DIARD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Albert GUIGUI

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
VOI 010-1339/15/CC

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015